

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 25 juin 2026
Date d'affichage 25 juin 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 27
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260701-CM2607-DEL14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE PREMIER JUILLET à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusée :

Mme Olivia GUEUGNOT (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Angélique GOURAUD (Pouvoir donné à M. Alexis GITS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Stéphanie BRAULT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

VALIDATION DU CANDIDAT RETENU DANS LE CADRE DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES, L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET SERVICES ANNEXES AU SEIN DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses dispositions relatives aux marchés publics passés selon une procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert engagée le 14 mai 2025 en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires, à l'accompagnement technique et aux services annexes au sein du restaurant scolaire et de la cuisine centrale ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juin 2026 ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT que le marché actuellement en cours arrive à échéance le 31 août 2026 et qu'il convient d'assurer la continuité du service public de la cuisine centrale.

CONSIDÉRANT que la consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel de 280 000 € HT.

CONSIDÉRANT qu'une offre a été régulièrement déposée dans le cadre de cette consultation.

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 juin 2026, a procédé à l'analyse de cette offre conformément aux critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation.

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société COMPASS, dont l'offre, d'un montant annuel de 269 359,32 € HT, a été jugée complète, régulière, conforme aux exigences du dossier de consultation et économiquement avantageuse.

CONSIDÉRANT que le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le choix de la CAO du candidat retenu, à savoir la société **COMPASS**, dans le cadre du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires, à l'accompagnement technique et aux services annexes au sein du restaurant scolaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

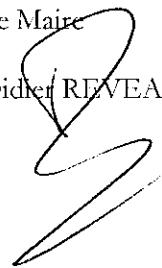
Le Secrétaire de séance

Stéphanie BRAULT

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'X' shape with a vertical stroke through the center.

Le Maire

Didier REVEAU

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.